

**Championnats Suisses Espoirs patinage artistique 2008
jeunes filles et garçons
31 janvier - 1^{er} février, 2008, St. Imier**

**Championnats Suisses Minimes patinage artistique 2008
jeunes filles
2 - 3 février 2008, St. Imier**

PUBLICATION

RESPONSABLE	Union Suisse de Patinage Commission Figure
ORGANISATEUR	Club des Patineurs St. Imier
LIEU	Patinoire artificielle d'Erguël, Beauregard 4, 2610 St. Imier
MUSIQUE	CD's et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément aux règlements ISU 2006 de l'artistique et au règlement USP 2007.

Le championnat sera jugé d'après le "ISU Judging System".

Les champions Suisses Espoirs 2007 peuvent défendre leur titre.

La championne Suisse Minimes 2007 ne peut pas défendre son titre et doit monter au minimum dans la catégorie Espoirs (ou plus élevé selon les tests obtenus). Les patineuses classées 2^{ème} et 3^{ème} des Championnats Suisses 2007 peuvent monter dans la catégorie Espoirs si elles le désirent (ou plus élevé selon les tests obtenus).

CONCOURS

JEUNES FILLES	Programme court:	voir règlements USP 2007, circulaire USP no. 5 du 28.6.2007 ainsi que les conditions techniques y relatives
	Libre:	3 minutes +/- 10 secondes voir circulaire USP no 5 du 28.6.2007 ainsi que les conditions techniques y relatives
GARCONS	Programme court:	voir règlements USP 2007, circulaire USP no. 5 du 28.6.2007 ainsi que les conditions techniques y relatives
	Libre:	3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes voir circulaire USP no 5 du 28.6.2007 ainsi que les conditions techniques y relatives

DOPING

Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV, par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.

La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription au secrétariat de l'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET	Les formulaires "Program Content" sont à envoyer au secrétariat de l'USP jusqu'au 1 ^{er} novembre 2007 le plus tard.
CARTE DE LICENCE	Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter au juge-arbitre avec sa carte de licence renouvelée. Les étrangers sont admis à ce concours selon le règlement USP 1.3.2.1.
INSCRIPTIONS	Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables (les étrangers sont priés de joindre une copie de la dispense de la Fédération concernée) et à envoyer à: Union Suisse de Patinage, Haus des Sports Case postale 606, 3000 Bern 22 Les patineuses et patineurs qui nous ont déjà fait parvenir une photo passeport électronique pour leur licence n'ont pas besoin de joindre une nouvelle photo. Par contre ceux qui ne l'ont pas encore fait sont priés d'envoyer par mail une photo électronique à l'adresse E-mail suivante: odermatt@1st.ch (Monsieur Michael Odermatt)
DÉLAI D'INSCRIPTION	30 septembre 2007 PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.
FINANCE D'INSCRIPTION	CHF 200.-- / participant <u>à payer jusqu'au 1^{er} novembre 2007</u> au compte CCP 84-5561-2 de l'USP. AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.
RESPONSABILITE	L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et des fonctionnaires de la compétition.
LOGEMENT ET ENTRETIEN	Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs clubs.
RENSEIGNEMENTS	Club des Patineurs St. Imier Mme Mery Broggi Champ de l'Ombre 19, 2605 Sonceboz Tel. 032 / 489 27 75 E-mail: mm.broggi@bluewin.ch Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux participants par le club organisateur. UNION SUISSE DE PATINAGE Commission Figure